



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 10/03/2025

OBJET : Autorisation donnée au Maire (ou son représentant) de participer à une enchère publique

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre d'exprimés : 24

Date convocation 26/02/2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le dix mars deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Pascale ANTHOINE, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Ouda MECHAIN,

Absents excusés : Karim MOYENIN OUARDI, Linda BEGGUI, Bruno PONNET, Alexis VERMOREL, Didier RICHERD

Procurations :

Luc FERJULE donne pouvoir à Jean-Luc LAFOND

Marie-Hélène BERNARD donne pouvoir à Daniel POMERET

Emmanuelle SCHARFF donne pouvoir à Liliane BLAISE

Céline BABUS donne pouvoir à Ludivine CHIERICI

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses article L2122-21 et L2241-1,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code civil,

Considérant le projet d'aménagement du Port du Bordelan et la nécessité de permettre l'exploitation d'une Licence IV dans son périmètre,

Considérant la vente aux enchères organisée le vendredi 14 mars 2025 par ENCHERES RHONES ALPES (Me GUILLAUMOT) pour la Licence IV dépendant de la liquidation judiciaire simplifiée de EURL CF,

Considérant que la mise à prix de cette vente aux enchères publiques est de 4500€,

Considérant l'opportunité d'acquérir cette Licence IV afin de permettre son exploitation sur la commune,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,



LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des votants

1°) DECIDE d'enchérir à l'occasion de la vente aux enchères qui se déroulera vendredi 14 mars à l'hôtel des ventes de Villefranche pour l'achat de la Licence IV ex EURL CF, pour un montant maximum de 6000€ TTC hors frais,

2°) DONNE délégation au Maire ou son représentant pour participer à cette vente aux enchères et signer tout document correspondant

3°) DIT que les crédits sont prévus au budget

Le Maire,
Daniel POMERET

Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND